MOTO CLUB TOULON
59 Boulevard Saint Henri 83200 TOULON ✉ 06.07.08.67.08 Fax : 04.94.09.34.85

REGLEMENT PARTICULIER
COURSE SUR SABLE
VIREE LONDAISE DU 24 et 25/03/2012

Article 1
Le Moto Club de Toulon en collaboration avec AMSL et la ville de La Londe organise le samedi 24 et le dimanche 25 avril 2012 sur la commune de la Londe Les Maures (83), une course déclarée FFM de type course sur sable à destination des motocycles et Quad sur une boucle d'environ 800 m sur la plage du Miramar.

Article 2
Renseignements : Moto Club Toulon ✉06.07.08.67.08
Inscription : **par engage-sports.com**
L'engagement est de 42 € par pilote et 10 € pour la catégorie découverte. Il n'y aura aucun engagement le jour de la course. Le nombre de concurrents est de 100 motos maximum et 100 quads maximum. Il n'y aura plus d'engagement quand ces chiffres seront atteints. L'ouverture des engagements commence le 1/01/2012.

Article 3
Conditions
L'épreuve sera organisée conformément au code sportif FFM, les concurrents s'engagent à respecter le règlement. sont admis à participer les pilotes possédant une licence FFM en cours de validité 2012 et devront être titulaire d'un permis de conduire ou d'un CASM.

- A partir de 7 ans pour les quads. Il y aura un classement séparé entre INTER, UEM et NCA et 1 classement également pour NCB et licence à la journée avec obligation de présenter 1 preuve d'une licence précédente ou CASM.

Article 4
Véhicules et catégories

MOTOS

A) Les pilotes devront présenter une carte grise du véhicule,
E1 jusqu'à 125 cm3 2T et jusqu'à 250 cm3 4T
E2 + de 125 cm3 2T jusqu'à 249 cm3 2T et de 250 cm3 jusqu'à 450 cm3 4T
E3 de 250 cm3 à 500 cm3 2T ou plus et de 450 cm3 3T à 650 cm3 4T ou plus
Vétéran open
Le pilote s'engage dans une catégorie et ne pourra plus en changer pour quelque raison que ce soit !
Les motocycles devront être conformes au règlement enduro avec silencieux d'origine, et plaque d'immatriculation . Les pneumatiques FIM sont obligatoire à l'arrière, l'avant est libre. 3 plaques de numéros, le fond des plaques et les couleurs de numéros sont libres à condition d'être lisibles, hauteur des numéros 70 mn minimum.

B) DECOUVERTE
Véhicule de tout type, Trial, Trail (etc...) confirme aux règles de sécurité, pneu libre. Cette catégorie est sans classement et sans numéro de course

C) MOTOCROSS
Le nombre sera limité (15 maximum) et le contrôle s'établira sur la base du championnat LMRP de moto cross

QUADS

A) Poussin, de 7 à 9 ans : 65cc 2tps ou 90cc 4tps

B) POUSSIN SPORT châssis et moteur de la même machine du commerce. L'épure du châssis et le moteur doivent rester d'origine, leurs préparations sont libres. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 120cm et le poids total 140 kgs maximum. La machine ne doit pas avoir d'embrayage manuel.

C) POUSSIN PROTOTYPE quad dont on a modifié le châssis, le moteur ou son emplacement. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 120cm et le poids total 140 kgs maximum.

D) Benjamins, minimes de 9 à 13 ans : 90cc 2tps ou 150cc 4tps maximum

E) BENJAMIN MINIME SPORT : 90cc 2tps et 150cc 4tps : châssis et moteur de la même machine du commerce. L'épure du châssis et le moteur doivent rester d'origine, leurs préparations sont libres. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 130cm et le poids total 160 kgs maximum. La machine ne doit pas avoir d'embrayage manuel.

F) BENJAMIN MINIME PROTOTYPE : 90cc 2tps ou 150cc 4tps, quad dont on a modifié le châssis, le moteur ou son emplacement. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 130cm et le poids total 160kgs maximum.

G) Cadets, de 13 à 15 ans : 125cc 2tps ou 250cc 4tps maximum

H) CADET SPORT : 125cc 2tps ou 250cc 4tps, châssis et moteur de la même machine du commerce. Leurs préparations sont libres.

I) CADET PROTOTYPE : 125cc 2tps ou 250cc 4tps, quad dont on a modifié le châssis, le moteur ou son emplacement. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 130cm et le poids total 160 kgs maximum.

J) Quad course adulte à partir de 16 ans open – toutes catégories 4X2 roues motrices à partir de 125 cm3 2T et 4T. Les pneus sont libres – 2 plaques numéros minimum 1 à l'avant et 1 à l'arrière, les fonds de plaques et numéros sont libres à condition d'être lisible, hauteur des numéros 70 mm minimum.

K) Quad course adulte 4X4 idem à la catégorie J

Article 5
Déroulement de l'épreuve
Il y aura une journée uniquement QUADS et une journée uniquement MOTOS
Samedi 24/03 QUADS
de 8 h 00 à 9 h 00 contrôles administratifs et techniques,

de 9 h à 10h 30 1ère manche par catégorie et série
de 10 h 30 à 12 h 30 2ème manche
de 14 h 30 à 16h 3ème manche
de 16 h 30 à 17 h finale à l'américaine
17 h 30 REMISE DES PRIX
Dimanche 25/03 MOTOS
de 8 h 30 à 9 h contrôles administratifs et techniques,
de 9 h à 11 h 1ère manche par catégorie et série
de 11 h à 11 h 30 2ème manche
de 13 h à 16 h 3ème manche
de 16 h à 17 h 30 finale à l' américaine par sélection, décidé par le jury
à 17 h 30 REMISE DES PRIX
Les horaires sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les départs se feront par séries de 10 à 15 pilotes au signal du drapeau du directeur de course, main gauche sur le casque.

Article 6
A chaque manche les pilotes marquent des points selon le barème suivant, par classe : 25. 22. 20. 18. 16. 15. 14. 13. 12. 11. 10. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3. 2. 1 un classement sera établi par classe.
En cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de premier, de second etc... en dernier ressort le dernier résultat (3ème manche) sera prépondérant.Un classement particulier sera établi pour la catégorie C.

Article 7
A) Contrôle administratif Les pilotes devront présenter les pièces justificatives demandées à l'article 3 du présent règlement. Un panneau d'affichage informera les pilotes sur les horaires et les conditions de la course. Les numéros de course seront attribués par l'organisateur à son choix .
B) Contrôle technique Les pilotes sont responsables de l'horaire et doivent se présenter eux-mêmes au contrôle avec leur machine et le casque ainsi que les protections dorsales avec les pièces justificatives de sa machine (carte grise) Contrôle bruit maximum selon règles FFM pour les quads obligation d'un coupe circuit relié au pilote par un cordon, nerf-bar. Transmission équipée à l'arrière d'un sabot ou carter en sa partie inférieure protegeant la couronne et le disque. Les échappements seront marqués.

Article 8
Paddock
Il sera établi sur le parking du Miramar et balisé, tout déplacement à l'intérieur se fera moteur arrêté jusqu'à la zone de prégrille. Tout concurrent qui ne respectera pas la discipline du parc créant des désordres entrainera sa mise hors course et des possibles sanctions ultérieures. Un extincteur en cours de validité est obligatoire. L'emplacement est est au choix des pilotes (dans leur camion, sur la zone de ravitaillement etc.). Un tapis environnemental est obligatoire, toute intervention mécanique ou de ravitaillement doit être faite dessus. Les machines pourront être réparée par l'assistance, des poubelles sont à disposition des concurrents. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, détérioration ou autre préjudice dans l'enceinte du paddock ou sur le circuit.

Article 9
Si cette épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables et de ce fait les concurrents ne pourraient réclamer une indemnité. Une fois le concurrent engagé, il n'y aura aucun remboursement pour quelques raisons hormis un certificat médical.

Article 10
Directeur de course
M. Frédéric CARRARA ODC 51251
Commissaires sportifs
M. Charles GIRAUD ODC 11590
M. Jean-Luc MAYNAUD ODC 110013
M. Fabien LOVISA ODC 049131
Commissaire technique
Mme Miriam MACHIOTRAVERSA 121469
Commissaires de piste
SOUQUE Sébastien WAGNER Christian Gassin Jean-François ISNARD Daniel HERAUT Loïc ISOARDI Christian MICHIQUE Angelo LIOTIER Solen VILLAVEGA Daniel VILLAVEGA Mireille